



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2015

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 16 décembre 2015 à 17h30 à la salle des fêtes de Cravant sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Mesdames Anita BENIER (Baccon), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe PREVOST (Communauté de Communes du Canton de Beaugency et Cravant), Michel FAUGOUIN (Communauté de Communes du Val des Mauves et Chaingy), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Rémy DUPONT (Messas), Daniel FOUCAULT (Patay), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Miriane BONHOMMET (Sougy), Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péray la Colombe), Gérard HUCHET (Tournoisis), Christophe SOUCHET (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Thierry GODIN (Villorceau).

Ainsi que : Mesdames Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Claudine DUC (Villamblain), Messieurs Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Serge VILLOTEAU et Damien BAUDRON (Cravant), Gérard COGNEAU (Conseil de Développement), Thibault FESNEAU (Sougy).

Étaient absents excusés : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Nicolas d'ABOVILLE (Baccon), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Gérard DEGRAVE (UDAF 45 Saint Ay), Hugues SAURY (Conseil Général du Loiret), Madame Anna LAMBOUL (Lailly en Val).

Monsieur le Maire de Cravant accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur CUILLERIER remercie Monsieur PRÉVOST pour son accueil. Il souhaite également remercier Madame QUATREHOMME, Elue régionale référente du Pays Loire Beauce pour son implication et son soutien pendant ces 5 années. Il souhaite que le prochain Elu régional référent soit aussi présent qu'elle. Enfin, il lit le courrier qu'il souhaite envoyer au Président de la Région Centre Val de Loire concernant la politique d'aménagement du territoire. Il précise qu'il fait 3 propositions à la Région concernant :

- 1/ le maintien de la politique des Pays avec la réaffirmation du Pays comme échelon pertinent de contractualisation,
- 2/ la simplification des procédures et l'allègement des contraintes, avec l'association des Présidents de Pays à l'élaboration des règlements d'application, en tenant compte des spécificités des territoires et en supprimant le passage des dossiers en commission permanente,
- 3/ l'assouplissement des procédures financières tant sur les fonds régionaux, avec notamment la suppression du dispositif ID en Campagne, que sur les fonds européens avec la mise en place d'un guichet unique.

Le courrier n'appelant pas de remarques de la part de l'Assemblée, le Président propose d'ouvrir la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2015

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Versement des indemnités de Conseil au Receveur

Monsieur le Président informe que, suite au départ de Madame CORMONS, Trésorier public de Meung-sur-Loire, il convient de statuer sur le versement d'une indemnité de conseil à son remplaçant, Monsieur PICHON. Il rappelle que l'indemnité versée à Madame CORMONS était de 50 % suite à des mécontentements. Monsieur le Président propose donc que le taux soit fixé à 50 % avec une réévaluation lors du vote du budget du Syndicat en mars 2016.

Monsieur ROBLIN s'étonne que le nouveau Trésorier soit pénalisé pour des problèmes liés au précédent Trésorier. Madame P. MARTIN rappelle que le Trésorier perçoit une rémunération et que cette indemnité vient la compléter. Elle ajoute que dans cette période de contraintes budgétaires et de réduction des effectifs, les Trésoriers n'ont pas forcément le temps d'assurer cette mission de Conseil. Madame BENIER rappelle que toutes structures ayant un budget (Communes, Communautés de Communes, Syndicats) peuvent verser cette indemnité. Monsieur PREVOST souhaite connaître le montant de l'indemnité et la fréquence de versement. Madame S. MARTIN précise que le versement est annuel et le montant est déterminé en fonction des dépenses effectives des 3 derniers exercices soit un montant d'environ 280 € pour un taux de 100 %.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'autoriser le versement de cette indemnité,
- De fixer le taux à 50 %,
- De revoir le montant de l'indemnité lors du vote du budget 2016.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-38**).

3 - Fixation des modalités de remboursement pour les frais de repas des agents du Syndicat

Monsieur le Président informe qu'aucune délibération n'autorise officiellement le remboursement des frais de repas engagés par les agents du Pays dans le cadre de leur mission. Il souligne que la Trésorerie n'a jamais refusé les remboursements, mais que ce point a été soulevé lors d'un contrôle de l'Agence de Service et de Paiements sur les fonds européens. Il précise que le remboursement actuel s'établit sur les factures et au réel, mais que la règle se base sur une indemnité forfaitaire de 15€25, sur présentation d'un justificatif de paiement.

Monsieur ROUSSEAU précise que plafonner les indemnités de nuitée à 60 € ne semble pas réaliste sur Paris. Madame S.MARTIN précise que ce montant est déterminé par arrêté ministériel et que la situation ne s'est jamais présentée.

Madame MINIERE s'interroge sur les remboursements de frais de véhicules personnels. Madame S.MARTIN précise qu'une délibération existe ainsi que des ordres de services permanents pour les remboursements de frais de véhicules personnels.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De rembourser les frais de repas des Agents, dans le cadre de leur mission, sur la base d'une indemnité forfaitaire fixée à 15€25 (conformément à l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006),
- De rembourser les frais de péage et de parkings sur la production des justificatifs de paiement,
- De rembourser les frais d'hébergement à 60 € maximum (conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006) dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend le prix de la chambre et du petit déjeuner.
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-39**).

4 - Approbation de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce

Monsieur le Président rappelle la démarche entreprise par le Pays d'engager un Agenda 21 et un Plan Climat Energie simultanément. Madame DUBRULLE présente ensuite la stratégie de l'Agenda 21 – PCET qui se décline en 3 axes correspondant aux grands défis que le territoire doit relever, 11 orientations stratégiques précisant les enjeux et les objectifs, 40 fiches-actions détaillant précisément des actions concrètes permettant de relever les défis et d'atteindre les objectifs fixés.

AXE 1 – UN PAYS COORDONNATEUR ET ANIMATEUR DU TERRITOIRE

Orientation 1.1 : Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable à l'échelle du Pays

Action 1 – Intégrer la stratégie de l'Agenda 21 – PCET dans l'ensemble des politiques et des outils de financement du Pays

Action 2 – Assurer le suivi et l'animation de l'Agenda 21 – PCET

Orientation 1.2 : Communiquer, sensibiliser et concerter

Action 3 – Mettre en œuvre une animation territoriale visant à sensibiliser et informer les publics sur les enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments

Action 4 – Développer les actions de développement durable portées par les chambres consulaires dans le commerce, l'industrie et l'artisanat

Action 5 – Créer un panel citoyen pour pérenniser la mobilisation autour des projets de développement durable.

Orientation 1.3 : Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire, vers des pratiques durables

Action 6 – Accompagner quelques écoles du territoire dans la mise en place d'une démarche pilote de développement durable

Action 7 – Instaurer une bonification des aides pour l'organisation d'événements éco-responsables

Action 8 – Accompagner les associations dans une démarche de communication mutualisée

Action 9 – Encourager la mise en œuvre d'un Conseiller en énergie partagé, afin de développer le conseil et l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de l'énergie

Action 10 – Développer les programmes d'éclairage public responsable

AXE 2 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF, QUI VALORISE DURABLEMENT SES RESSOURCES

Orientation 2.1 : Adapter les outils de productions agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durables

Action 11 – Promouvoir et diffuser les pratiques agricoles innovantes et vertueuses en matière de réduction des impacts environnementaux dans les grandes cultures

Action 12 – Valoriser la production agricole du Pays Loire Beauce en soutenant les actions de communications des acteurs agricoles et agro-alimentaires engagés en faveur du développement durable

Orientation 2.2 : S'appuyer sur les opportunités du territoire pour renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

Action 13 – Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et structurer leur développement par un schéma territorial

Action 14 – Organiser une formation auprès des collectivités pour l'introduction de clauses de développement durable dans les marchés publics

Action 15 – Concerner et soutenir les syndicats de déchets pour la mise en place d'actions communes et innovantes

Action 16 – Construire une offre de restauration collective durable

Orientation 2.3 : renforcer et préserver les espaces à enjeux, et se prémunir contre les vulnérabilités

Action 17 – Structurer le tourisme local autour d'une identité « Destination Vélo »

Action 18 – Développer l'agrotourisme en Beauce, en lien avec la Route du Blé en Beauce et les circuits existants

Action 19 – Accompagner les acteurs du territoire, publics comme privés, dans la mise en œuvre de la gestion raisonnée des espaces verts

Action 20 – Mieux connaître et préserver la biodiversité locale, par des démarches d'inventaires et des aménagements adaptés

Action 21 – Réduire la vulnérabilité du Pays aux risques naturels exacerbés par le changement climatique, en priorité le risque de retrait-gonflement des argiles

Action 22 – Accompagner l'agriculture dans une démarche d'adaptation au changement climatique, par la formation et la mise en réseau des acteurs locaux

Orientation 2.4 : planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

Action 23 – Appuyer les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans leurs documents d'urbanisme et politiques d'aménagement

Action 24 – Donner les moyens dans la mise en œuvre de projets d'aménagement innovants, expérimentaux et notamment à travers les outils de planification

Action 25 – Expérimenter la mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Action 26 – Sensibiliser et former les acteurs locaux à l'utilisation des écomatériaux et matériaux biosourcés

AXE 3 - LE PAYS LOIRE BEAUCE, UN TERRITOIRE POUR MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN

Orientation 3.1 : développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de services des habitants du pays

Action 27 – Elaborer un contrat local de santé permettant de structurer la réponse aux problématiques de santé du territoire

Action 28 – Expérimenter la création de lieux de rencontre et de convivialité type « Café de Pays », dans un ou deux villages beaucerons du territoire

Action 29 – Accompagner les communes dans la mise en place d'actions collectives de redynamisation des commerces de centre-bourg

Action 30 – Proposer une offre culturelle « hors les murs », basée sur la proximité géographique avec le public et sur le lien et le dialogue à l'échelle du territoire

Orientation 3.2 : lutter contre l'isolement et maintenir le lien social

Action 31 – Développer le soutien aux aidants familiaux, par la diffusion d'une « boîte à outils » de l'aidant et le développement de groupes de paroles à l'échelle de l'ensemble du territoire

Action 32 – Mettre en œuvre une démarche « Loisirs et culture accessibles », pour l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes handicapées

Action 33 – Créer des services multi-publics ambulants

Action 34 – Identifier et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique

Orientation 3.3 : optimiser la qualité du logement dans le Pays Loire Beauce

Action 35 – Engager une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat à l'échelle du Pays

Action 36 – Sensibiliser aux économies d'énergie les utilisateurs finaux des bâtiments rénovés et/ou performants

Orientation 3.4 : faire progresser les mobilités douces et alternatives

Action 37 – Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité à l'échelle du Pays

Action 38 – Promouvoir le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autostop participatif

Action 39 – Encourager le développement de plans de déplacements

Monsieur FROUX demande si les conclusions de la COP21 ont un impact sur l'Agenda 21 – PCET du Pays. Madame DUBRULLE rappelle que l'engagement du Pays constitue une démarche volontaire et la collectivité ne fait pas partie des structures obligées. L'Agenda 21 – PCET a repris comme objectifs ceux du Plan Climat Régional qui sont plus ambitieux que les engagements de l'Etat.

Madame DUC s'interroge sur la manière de mesurer la performance. Monsieur le Président précise que sur des actions « bâtiments » ou « éclairage » la performance sera facile à calculer (kwh économisés, CO2 économisés ...). Par contre, sur des actions de formation ou de sensibilisation, des indicateurs plus qualitatifs seront recherchés.

Monsieur le Président rappelle que l'Agenda 21 – PCET n'est pas un document contraignant. Il précise que cela nous aide à structurer notre démarche, nous aide à répondre à des appels à projets et à obtenir des financements tels que les 500 000 € à 2 Millions dans le cadre de TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce,
- De solliciter auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie la reconnaissance de la démarche,
- De s'engager à mettre en œuvre la démarche et à la communiquer,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, l'Agenda 21 - PCET sont approuvées à l'unanimité (**Délibération 15-40**).

5 - Conseil de Développement : information sur la démission de Gérard DESCLERC

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Président du Conseil de Développement du Pays a donné sa démission. Il rappelle que le Conseil de Développement réunit les « forces vives » du territoire et permet au Pays d'avoir une autre vision que celle des Elus. Il informe les Membres qu'un courrier les sollicitera prochainement afin de nous communiquer le nom de personnes ressources, capables d'enrichir les réflexions du Conseil de Développement.

Madame P.MARTIN propose que Monsieur GUDIN, ancien Maire de Baccon et Madame LANGLOIS, ancienne Maire du Bardon, rejoignent le Conseil de Développement. Monsieur le Président précise que le Président qui a lancé le Conseil de Développement était l'ancien Maire de Chaingy, Monsieur CHARTIER, qui a fait un travail remarquable.

Monsieur CLAVEAU souhaite connaître le rythme des réunions. Monsieur le Président précise que le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

6 - Route du Blé en Beauce : état d'avancement des réflexions sur son maintien

Monsieur le Président rappelle les différents échanges entre les Pays de Beauce, Beauce Gatinais en Pithiverais, Dunois, Loire Beauce et la Maison de la Beauce ayant abouti à l'arrêt de la Route du Blé en Beauce avec le licenciement de la Chef de Projet Route du Blé en Beauce. Monsieur le Président souhaite que la Route du Blé en Beauce continue, a minima en 2016, pour envisager de nouvelles pistes de financement pour 2017. Monsieur le Président précise qu'il souhaite qu'une réunion des 4 Présidents et Vice-présidents délégués soit organisée début 2016.

Monsieur PREVOST s'interroge sur le devenir de la Maison de la Beauce. Monsieur le Président précise que l'Association existe toujours et que certaines charges ont été reprises par la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères.

7 - Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : mobilisation de l'enveloppe complémentaire

Monsieur Le Président rappelle la démarche et informe l'Assemblée que le Pays peut bénéficier d'une enveloppe supplémentaire allant jusqu'à 2 millions d'euros. Cependant, il précise que le Pays doit rapidement se positionner sur quelques actions prioritaires. Il propose 2 actions :

- 1/ **Encourager des bâtiments performants** avec la poursuite des rénovations énergétiques des bâtiments publics, la construction de bâtiments publics à énergie positive (BEPOS), le soutien aux installations énergies renouvelables, la mise en place d'aides à la rénovation des logements privés et au développement d'une plateforme de rénovation de l'habitat.
- 2/ **Développer un éclairage public responsable** avec la poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public suite au diagnostic mutualisé actuellement en cours.

Monsieur le Président insiste sur le fait que les subventions peuvent atteindre 80 % des dépenses. Il interpelle les Maires présents pour qu'ils fassent remonter très rapidement leurs projets car cette opportunité est extrêmement rare et ne se représentera pas.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter l'enveloppe complémentaire au montant maximum pour 2 actions prioritaires :
 - Encourager des bâtiments performants en favorisant l'isolation de bâtiments publics et privés, en encourageant la construction de bâtiment BEPOS et en soutenant le recours aux énergies renouvelables,
 - Poursuivre la campagne massive de rénovation de l'éclairage public des collectivités publiques
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-41**).

8 - Programme Leader 2014-2020 :

a/Détermination de la composition du Comité de Programmation et de son rôle

Monsieur le Président rappelle que le Pays a été retenu par la Région avec la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne. Il convient donc de déterminer la composition du nouveau Comité de Programmation en charge de l'approbation des dossiers de demandes de subventions. Monsieur le Président précise que pour cette programmation le Comité devra élaborer une grille de sélection et procéder à des notations. Il propose la création d'un « Bureau » avec des Membres Publics et des Membres Privés dans lequel il ne siègera pas afin de pré étudier les demandes.

Il est proposé aux Membres de valider les principes de représentations. Monsieur le Président précise que Madame BAJEUX, Chef de projet Leader, prendra contact avec les structures pour obtenir le nom des titulaires et des suppléants.

Structure	Titulaire
➤ Collèges publics (13 Membres)	
➤ 1 Structure porteuse	CUILLERIER Frédéric
➤ 3 CC Beauce Oratorienne	Michel BEAUMONT
	Bruno VIVIER
	Jean Paul BEDIOU
➤ 3 CC Beauce Loirétaine	Jean Bernard VALLOT
	Sylvie BRUNEAU
	?
➤ 3 CC Val des Mauves	Laurent SIMONNET
	Martine MAHIEUX / Myriam LOUIS
	?
➤ 3 CC Canton de Beaugency	Brigitte LASNE
	Christophe PREVOST
	Jean Pierre FROUX

Collèges privés (24 Membres)	
Environnement (biodiversité, eau, alimentation...) 5	Mauves Vivantes
	Hommes et Territoires
	Loiret Nature Environnement / CDPNE 41
	SHOL
	AMAP Terres de Loire
Culture, patrimoine tourisme 5	OT Val des Mauves / OT Beaugency
	Les Fous de Bassans
	Loire Beauce Encyclopedia / Tour Chappe
	Jeux de Vilains / VALIMAGE
	Associations culturelles de la CCBO
Agriculture 5	GDA 45/41
	JA 45/41
	Elus Chambres d'Agriculture 45/41
	Rémi DUMERY / Frédéric GOND /
	Jean-Marc VALLET / Arnaud QUATREHOMME
Conseil de développement 5	Conseil de Développement Loire Beauce et Beauce Val de Loire
	Familles Rurales
	Elus CMA 41/45
	Elus CCI 41/45
Citoyens 4	Panel citoyen A21-PCET
	...

b/ Approbation de la convention GAL / Autorisation de Gestion / Organisme Payeur

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver le projet de convention entre le GAL, la Région Centre Val de Loire et l'ASP,
- De le désigner comme Président du comité de programmation,
- D'approuver la composition du comité de programmation,
- De l'autoriser à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de stratégie de développement local Leader, dont la convention GAL/AG/OP,
- De déléguer au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL, que la convention GAL/AG/OP autorise (évolution de la composition du CP, des fiches actions, de la maquette financière, etc.),
- D'engager le Syndicat à gérer Leader sur la période 2015-2023 en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-42**).

c/ Demande de subvention pour l'animation et le fonctionnement du GAL 2015-2016

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'affecter sur le programme Leader 2015-2023 la Chef de Projet Leader à 80 % (temps partiel) sur l'animation et la gestion, du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016,
- D'affecter sur le programme Leader 2015-2023 l'Assistante de Direction/Comptable à 20 % sur la gestion, du 1er Janvier au 31 Décembre 2016,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.2 du programme Leader 2015-2023, pour le fonctionnement du programme sur l'année 2015-2016,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-43**).

9 - Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) : sollicitation d'une seconde tranche de financement auprès du Département et de l'Etat

Madame COSYNS informe les Membres de l'engagement des enveloppes FISAC, Région et Département. Monsieur le Président précise que les enveloppes sont déjà consommées avec des montants de subventions par projet plus élevés que ceux prévus.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De se porter candidat à l'appel à projet FISAC concernant les aides directes et également sur des actions collectives,
- De solliciter le FISAC au montant le plus élevé,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-44**).

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter une deuxième tranche auprès du Département,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-45**).

10 - Contrat Régional de Pays 2012-2016 : état d'avancement

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du Contrat Régional de Pays. Il rappelle que les dossiers doivent être engagés au 31 décembre 2016 et les travaux payés au 31 décembre 2017. Il interpelle les Collectivités présentes pour engager au plus vite les dossiers de demandes afin de connaître les enveloppes disponibles.

11 - Schéma de Cohérence Territoriale :

a/ Demande de financement au titre de l'année 3 pour la dotation SCoT Rural

Monsieur le Président rappelle que le Pays bénéficie d'une dotation de l'Etat à hauteur d'1 € par hectare. Il précise qu'il convient de délibérer chaque année pour que la dotation nous soit versée.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le dispositif SCoT Rural 2016 au montant le plus élevé,
- De s'engager à finaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de travailler sur le Document d'Orientations et d'Objectifs, conformément au calendrier prévu avec les Bureaux d'études,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-46**).

b/ Devis pour l'organisation d'ateliers complémentaires pour le PADD

Monsieur le Président précise que la méthodologie a évolué et qu'une nouvelle série d'ateliers a été réalisée pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Monsieur FROUX s'interroge sur le montant de la prestation. Monsieur le Président précise que le prix contient la présence de 4 personnes lors des ateliers mais également du temps agent pour la phase préparatoire et la phase de synthèse/restitution.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De l'autoriser, en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant n°1 avec ANTEA Group pour l'organisation d'ateliers complémentaires PADD,
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement de commandes modifiant la répartition des coûts,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-47**).

c/ Avis sur l'ouverture à l'urbanisation pour la carte communale de Coinces

Monsieur le Président rappelle que le Pays avec la compétence SCoT, est dorénavant la structure qui émet un avis sur les dérogations au titre de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme. Monsieur le Président précise que la commune de Coinces ouvre à l'urbanisation, dans la cadre de la révision de sa Carte Communale, 8 060 m². Monsieur le Président informe les Membres que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers du 10 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Monsieur HERVE présente les 3 parcelles ouvertes à l'urbanisation dont la plus importante est située dans une dent creuse en cœur du bourg et à proximité de la Mairie et de la Gare.

Monsieur le Président propose aux 3 Membres représentant les Communautés de Communes

- De rendre un avis favorable à la demande de la commune de Coinces d'une dérogation à l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-48**).

12 - Questions diverses

Madame S.MARTIN précise que le Département a créé un Syndicat Mixte Ouvert Numérique également appelé Agence Loiret Numérique. Ce syndicat pourrait permettre au Pays de développer un service de SIG (Système d'Information Géographique) dans le cadre du SCoT. Elle précise que les collectivités doivent montrer leur intérêt avant la fin de l'année 2015 et prendre position en 2016.

Monsieur le Président propose :

- De déclarer son intérêt pour l'Agence Loiret Numérique
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 15-49**).

Aucune autre question diverse n'étant abordée, l'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cravant pour son accueil. Il souhaite également à l'ensemble des personnes présentes de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h50.